

Association des Enfants du Pays

BULLETIN d' ADHESION 2026

(Valable du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026)

Membre Adhérent Est admis comme membre adhérent toute personne physique et majeure, dont l'un des parents au moins était domicilié en Principauté au moment de leur naissance ; ces personnes y résident depuis sans discontinuité. Les membres adhérents versent une cotisation et participent aux votes lors des assemblées générales. Les conjoints qui répondent aux mêmes critères ont un deuxième droit au vote, contrairement à ceux ne pouvant se prévaloir d'être enfant du pays. Merci de cocher les cases correspondantes.

Nom		Prénoms	
Né (e) le		A	
Nationalité		Profession	
Je certifie sur l'honneur répondre à la définition d'un enfant du pays ☐			

Conjoint

Nom		Prénoms	
Né (e) le		A	
Nationalité		Profession	
Je certifie sur l'honneur répondre à la définition d'un enfant du pays ☐			
Non, je ne suis pas enfant du pays, mais seulement conjoint d'un enfant du pays ☐			

Adresse

Immeuble		Téléphone	
N°		Télécopie	
Voie		Portable	
		Email	

déclare(nt) adhérer à l'Association des Enfants du Pays conformément aux statuts et aux conditions d'admission.

Joindre au bulletin d'adhésion, un chèque, à l'ordre de l' « **Association des Enfants du Pays** » d'un montant de :

Cotisation individuelle	15€ (euros)	Cotisation Couple	25€ (euros)
-------------------------	-------------	-------------------	-------------

A adresser sous enveloppe à :

ASSOCIATION des ENFANTS du PAYS
c/o Mme Géraldine MOTILLON
25, Boulevard Charles III, 98000 Monaco

Ces informations restent confidentielles dans un fichier utilisé uniquement par notre association.

www.enfantsdupays.org

[email : monaco@enfantsdupays.org](mailto:monaco@enfantsdupays.org)